

SCI MITTEFELD  
4 rue de Waldkirch  
67600 SELESTAT

[coupdepouceory@gmail.com](mailto:coupdepouceory@gmail.com)

## ARRÊTÉ N°604/2024

### LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT

- VU** l'article L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux ;
- VU** l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux pouvoirs de Police du Maire ;
- VU** l'arrêté municipal modifié du 19 avril 1967 portant règlement général de la circulation sur le territoire de la Ville de Sélestat ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 417-10, R 325-1 et suivants ;
- VU** le Code Pénal ;
- VU** la demande du 12 novembre 2024 de ladite société ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de travaux de rénovation intérieure d'un appartement, il est indispensable de réglementer le stationnement de tout véhicule, au droit du n°1 rue du Babil à SÉLESTAT, du 19 novembre 2024 au 31 décembre 2025

#### arrête :

##### **Article 1<sup>er</sup> :**

Dans le cadre des travaux de rénovation intérieure d'un appartement, le permissionnaire est autorisé à titre précaire et toujours révocable, à stationner avec une camionnette au droit du n°1 rue du Babil, du 19 novembre 2024 au 31 décembre 2025, les mardis, mercredis et jeudis de 8h00 à 18h00.

##### **Article 2 :**

Tout véhicule contrevenant aux dispositions du présent arrêté est réputé être en stationnement gênant et fera l'objet d'une mise en fourrière.

##### **Article 3 :**

Les panneaux matérialisant la réservation sont mis en place par le permissionnaire.

##### **Article 4 :**

M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rag/mc

Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Reçu en préfecture le 19/11/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20241113-ARR\_0604\_2024-AR

S<sup>2</sup>LO

Fait à Sélestat, le 13 novembre 2024

Le Maire



Marcel BAUER

**Destinataires :**

Sous-Préfecture Sélestat-Erstein

M. le Président du Tribunal de Proximité

M. le Chef de Circonscription de la Sécurité Publique de SELESTAT

Gendarmerie Nationale

Police Municipale

[coupdepouceory@gmail.com](mailto:coupdepouceory@gmail.com)

Service Réglementation et Affaires Générales

Ville de Sélestat – arrêté n°604/2024 du 13 novembre 2024